

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 9

Pour : 7

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Grégory HAVEL, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER

Contre : 1

Abstentions : 1

Représentés : Brigitte GONON par Matthieu DEBLED, David MASCRET par Monique DE BROUWER

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, Benoît BENSCH, Freddy BESSE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Propositions d'achat de la parcelle cadastrée F1440 appartenant à la commune - DE_2023_018

Lors d'une réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2006, le Maire de la Commune de Montaigu a proposé aux Membres du Conseil de faire l'acquisition de la parcelle F1440 rappelant à l'Assemblée qu'une canalisation de récupération des eaux pluviales traverse cette parcelle et qu'il était envisagé d'y enfouir les canalisations du futur assainissement collectif. Le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition de cette parcelle.

En avril 2019, suite à une proposition faite par un riverain de la Rue du Berceau pour l'achat de la parcelle F1440, le Conseil Municipal avait refusé de vendre celle-ci.

Dans un courrier en date du 22 mars 2022, Monsieur Benoît BENSCH indique son souhait de faire l'acquisition de la parcelle F1440. Le 30 juin 2022, Madame le Maire indiquait aux Membres du Conseil avoir répondu, par courrier avec avis de réception à Monsieur Benoît BENSCH qu'elle attendait des éléments complémentaires avant de proposer la vente en Conseil Municipal.

Le 12 janvier 2023, la SCI FL représentée par Monsieur Freddy BESSE informe les Membres du Conseil par un courrier, de se porter également acquéreur de cette parcelle.

Compte tenu qu'une canalisation des eaux pluviales traverse cette parcelle, Madame le Maire propose à l'Assemblée de ne pas répondre favorablement à ces deux propositions d'achat.

Messieurs Freddy BESSE et Benoît BENSCH, étant élus, ne prennent pas part au vote et sortent de la salle .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
- Décide de ne pas vendre la parcelle F1440 appartenant à la Commune.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

RF
PREFECTURE DE LAON

Acte complexe

Date de dépôt en Préfecture
002-210204756-20230413-DE_2023_018-DE

et publié ou notifié

le ____ / ____ / 20____